



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240925-DEL\_24\_09\_25\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

acte affiché du 01/10/2024 au 01/12/2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 21**

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 13**

Mme Magali Lamir à Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, Mme Dominique Busigny à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand à M. Michel Bucheton, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand à Mme Johanne Ledanseur, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort à Mme Chrystelle Coffin, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie à M. Omar N'Dior, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

**Absent non représenté : 1**

M. Hugues Orsolin.

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur**

---

#### Délibération n° DEL-24-09-25-15

**Objet : Commission d'Appels d'Offres (CAO) et Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Approbation des règlements intérieurs**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

*Délibération n° DEL-24-09-25-15*

*Objet : Commission d'Appels d'Offres (CAO) et Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Approbation des règlements intérieurs*

---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-5, L.1411-6, L.1414-1 à L.1414-4, L.1410-3, et D. 1411-3,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.1121-1 à L.1121-3,

VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

VU sa délibération n° 2020-06-10/58 en date du 10 juin 2020 relative à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP),

VU sa délibération n° 2020-06-10/59 en date du 10 juin 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

VU sa délibération n° 2020-06-10/60 du 10 juin 2020 relative à la création et désignation des membres de la Commission Ad'hoc,

VU sa délibération n° 2022-04-13/01 en date du 13 avril 2022 portant modification de la Commission Ad'hoc,

VU le projet de règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres, annexé à la présente délibération,

VU le projet de règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 16 septembre 2024,

CONSIDÉRANT que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par la Commission d'Appel d'offres (CAO) de la Commune,

CONSIDÉRANT que pour les contrats de concession au nombre desquels figurent les contrats de délégation de service public, c'est-à-dire les contrats qui permettent à une personne publique de confier à une autre personne publique ou privée la gestion de travaux ou d'un service pour une durée limitée, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la Commune analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre,

Délibération n° DEL-24-09-25-15

Objet : Commission d'Appels d'Offres (CAO) et Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Approbation des règlements intérieurs

CONSIDÉRANT que ces Commissions sont garantes des principes fondamentaux de la commande publique, qui sont la liberté d'accès, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures,

CONSIDÉRANT que ces Commissions sont composées de membres élus en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et que, outre les règles de composition, de quorum ou de compétences, aucune disposition légale ou réglementaire, même au sein du Code de la Commande Publique, ne régit leur fonctionnement,

CONSIDÉRANT que dès lors, que dans le silence des textes et afin de garantir le bon fonctionnement de ces deux Commissions, il convient d'établir leurs règlements intérieurs,

CONSIDÉRANT que les projets de règlements intérieurs de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public de la Commune, annexés à la présente délibération sont établis dans le respect de la réglementation en vigueur,

CONSIDÉRANT que les principales règles énoncées en leur sein concernent les compétences, la composition et leur fonctionnement. Les modalités d'entrée en vigueur et de modifications des règlements intérieurs y sont également prévues,

CONSIDÉRANT que ces règlements seront adaptés, le cas échéant et en tant que de besoin, par une nouvelle délibération du Conseil municipal à toutes les évolutions réglementaires relatives au Code de la Commande Publique, au Code Général des Collectivités Territoriales et aux textes y afférent,

ENTENDU l'exposé de Mme Nathalie Brar-Chauveau, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

- APPROUVE le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Vélizy-Villacoublay, annexé à la présente délibération.
- APPROUVE le règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public de la Commune de Vélizy-Villacoublay, annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Johanne Ledanseur  
9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Secrétaire de séance



Pascal Thévenot  
Maire